

Attestation de Sécurité-Incendie / Attestation de Contrôle Simplifié (biffez la mention inutile)

Je soussigné DEVILLE Josette

Bourgmestre de Houffalize, déclare que,

- ☐ sur base du rapport de la Zone de Secours de , daté du / / ,
☒ sur base des rapports des organismes de contrôle, qui m'ont été transmis,

L'hébergement touristique : <u>des gîtes d'Engreux - "Spitange"</u>	Nom commercial de l'HT
Sis à : <u>Engreux 35 bt 1 - 6663 Habonpré</u>	Adresse complète
Propriété de :	Nom du propriétaire
Domicilié à :	Adresse complète du propriétaire

☒ **respecte** les normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme (CwT).

☐ **respecte** les normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme (CwT), à l'exception :

- du/des point(s) suivants, pour lesquels un délai de mise en ordre est octroyé :
 1. Point : (Délai de mise en ordre : / /);
 2. Point : (Délai de mise en ordre : / /);
 3. Point : (Délai de mise en ordre : / /).
- du/des point(s) pour lesquels **une dérogation** a été obtenue au sens de l'Article D.III.75 du CwT, par l'Arrêté ministériel daté du / /

☐ **ne respecte pas** les normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme (CwT).

Par conséquent, (cochez la case),

☒ **Je délivre** à l'hébergement susmentionné la présente :

☐ **Attestation de Sécurité-Incendie :**

- Définitive, pour une durée de 5 ans, soit **jusqu'au**
- Provisoire, **jusqu'au** / /

☐ **Attestation de Contrôle Simplifié**, pour une durée de 5 ans, soit **jusqu'au** 05.06.2031

Et ce, pour une **capacité maximale** de : (nb : obligation de compléter au moins 1 ligne par un nombre)

- 8 Personnes (dont -lits- bébés)
- Chambres
- Emplacements
- Unités de séjour

Important : Cette décision ne reste valable que si l'hébergement ne fait pas l'objet de transformations susceptibles de remettre en cause sa sécurité en matière d'incendie, tel qu'indiqué à l'Article D.III.74 du CwT).

☐ **Je refuse de délivrer** à l'hébergement susmentionné une attestation de Sécurité-Incendie / de Contrôle Simplifié.

Fait le 06.02.2026 à Houffalize

Le Bourgmestre,
DEVILLE



Attestation de Sécurité-Incendie / Attestation de Contrôle Simplifié (biffez la mention inutile)

Je soussigné DEVILLE Josette,

Bourgmestre de Waffalze, déclare que,

- ☐ sur base du rapport de la Zone de Secours de , daté du / / ,
☒ sur base des rapports des organismes de contrôle, qui m'ont été transmis,

L'hébergement touristique : <u>des gîtes d'Engreux - "ROILET,"</u>	Nom commercial de l'HT
Sis à : <u>Engreux 35 bt 2 - 6663 Habonpré</u>	Adresse complète
Propriété de :	Nom du propriétaire
Domicilié à :	Adresse complète du propriétaire

- ☒ **respecte** les normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme (CwT).
☐ **respecte** les normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme (CwT), à l'exception :
 - du/des point(s) suivants, pour lesquels un délai de mise en ordre est octroyé :
 - Point : (Délai de mise en ordre : / /);
 - Point : (Délai de mise en ordre : / /);
 - Point : (Délai de mise en ordre : / /).
 - du/des point(s) pour lesquels **une dérogation** a été obtenue au sens de l'Article D.III.75 du CwT, par l'Arrêté ministériel daté du / /
- ☐ **ne respecte pas** les normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme (CwT).

Par conséquent, (cochez la case),

☒ Je délivre à l'hébergement susmentionné la présente :

☐ **Attestation de Sécurité-Incendie :**

- Définitive, pour une durée de 5 ans, soit **jusqu'au** / /
- Provisoire, **jusqu'au** / /

☒ **Attestation de Contrôle Simplifié**, pour une durée de 5 ans, soit **jusqu'au** 05.02.2031

Et ce, pour une **capacité maximale** de : (nb : obligation de compléter au moins 1 ligne par un nombre)

- 6 Personnes (dont -lits- bébés)
- Chambres
- Emplacements
- Unités de séjour

Important : Cette décision ne reste valable que si l'hébergement ne fait pas l'objet de transformations susceptibles de remettre en cause sa sécurité en matière d'incendie, tel qu'indiqué à l'Article D.III.74 du CwT.

☐ Je refuse de délivrer à l'hébergement susmentionné une attestation de Sécurité-Incendie / de Contrôle Simplifié.

Fait le 06.02.26 à Waffalze

Le Bourgmestre,

DEVILLE

Attestation de Sécurité-Incendie / Attestation de Contrôle Simplifié (biffez la mention inutile)

Je soussigné DEVILLE Josette

Bourgmestre de Houffalize, déclare que,

- ☐ sur base du rapport de la Zone de Secours de, daté du / / ,
☒ sur base des rapports des organismes de contrôle, qui m'ont été transmis,

L'hébergement touristique : <u>des gîtes d'Engreux - "RAHIS"</u>	Nom commercial de l'HT
Sis à : <u>Engreux 35 bt 3 - 6663 Habonpré</u>	Adresse complète
Propriété de :	Nom du propriétaire
Domicilié à :	Adresse complète du propriétaire

☒ **respecte** les normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme (CwT).

☐ **respecte** les normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme (CwT), à l'exception :

- du/des point(s) suivants, pour lesquels un délai de mise en ordre est octroyé :
 - Point : (Délai de mise en ordre : / /);
 - Point : (Délai de mise en ordre : / /);
 - Point : (Délai de mise en ordre : / /).
- du/des point(s) pour lesquels **une dérogation** a été obtenue au sens de l'Article D.III.75 du CwT, par l'Arrêté ministériel daté du / /

☐ **ne respecte pas** les normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme (CwT).

Par conséquent, (cochez la case),

☒ Je délivre à l'hébergement susmentionné la présente :

☐ **Attestation de Sécurité-Incendie** :

- Définitive, pour une durée de 5 ans, soit **jusqu'au** / /
- Provisoire, **jusqu'au** / /

☒ **Attestation de Contrôle Simplifié**, pour une durée de 5 ans, soit **jusqu'au** 05.02.2031

Et ce, pour une **capacité maximale** de : (nb : obligation de compléter au moins 1 ligne par un nombre)

- 6 Personnes (dont -lits- bébés)
- Chambres
- Emplacements
- Unités de séjour

Important : Cette décision ne reste valable que si l'hébergement ne fait pas l'objet de transformations susceptibles de remettre en cause sa sécurité en matière d'incendie, tel qu'indiqué à l'Article D.III.74 du CwT.

☐ Je refuse de délivrer à l'hébergement susmentionné une attestation de Sécurité-Incendie / de Contrôle Simplifié.

Fait le 06.02.26 à Houffalize

Le Bourgmestre,



Attestation de Sécurité-Incendie / Attestation de Contrôle Simplifié (biffez la mention inutile)

Je soussigné DEVILLE Josette

Bourgmestre de Houffalize, déclare que,

☐ sur base du rapport de la Zone de Secours de, daté du / /,

☒ sur base des rapports des organismes de contrôle, qui m'ont été transmis,

L'hébergement touristique : <u>des gîtes d'Engreux - "TAYEN"</u>	Nom commercial de l'HT
Sis à : <u>Engreux 35 bt 4 - 6663 Habonpré</u>	Adresse complète
Propriété de :	Nom du propriétaire
Domicilié à :	Adresse complète du propriétaire

☒ **respecte** les normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme (CwT).

☐ **respecte** les normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme (CwT), à l'exception :

☐ du/des point(s) suivants, pour lesquels un délai de mise en ordre est octroyé :

1. Point : (Délai de mise en ordre : / /);

2. Point : (Délai de mise en ordre : / /);

3. Point : (Délai de mise en ordre : / /).

☐ du/des point(s) pour lesquels **une dérogation** a été obtenue au sens de l'Article D.III.75 du CwT, par l'Arrêté ministériel daté du / /

☐ **ne respecte pas** les normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme (CwT).

Par conséquent, (cochez la case),

☒ Je délivre à l'hébergement susmentionné la présente :

☐ **Attestation de Sécurité-Incendie** :

▪ Définitive, pour une durée de 5 ans, soit **jusqu'au** / /

▪ Provisoire, **jusqu'au** / /

☒ **Attestation de Contrôle Simplifié**, pour une durée de 5 ans, soit **jusqu'au** 05.02.2031

Et ce, pour une **capacité maximale** de : (nb : obligation de compléter au moins 1 ligne par un nombre)

▪ 6 Personnes (dont -lits- bébés)

▪ Chambres

▪ Emplacements

▪ Unités de séjour

Important : Cette décision ne reste valable que si l'hébergement ne fait pas l'objet de transformations susceptibles de remettre en cause sa sécurité en matière d'incendie, tel qu'indiqué à l'Article D.III.74 du CwT.

☐ Je refuse de délivrer à l'hébergement susmentionné une attestation de Sécurité-Incendie / de Contrôle Simplifié.

Fait le 06.02.26 à Houffalize

